****

**RÈGLEMENT DE CONSULTATION**

**FOURNITURE D’UN COMPRESSEUR POUR LA FILIERE BOIS DU LYCEE POLYVALENT HAROUN TAZIEFF**

**DE SAINT PAUL LES DAX**

La procédure de consultation utilisée est la suivante :

**Marché passé en Procédure Adaptée en application de l’article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics**

Date et heure limites de réception des offres

**VENDREDI 11 FEVRIER 2022 à 18 heures**

Référence : PAJI-2022 FOURNITURE D’UN COMPRESSEUR

POUR LA FILIERE BOIS DU LYCEE HAROUN TAZIEFF

# ARTICLE 1 – OBJET ET FORME DE LA CONSULTATION

**La consultation porte sur la fourniture d’un compresseur pour la filière Bois du lycée polyvalent Haroun Tazieff De Saint Paul Les Dax**

. Les prestations feront l'objet d'un marché à procédure adaptée passé en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics

# ARTICLE 2 – DURÉE DU MARCHE/PÉRIODE D’EXÉCUTION

Le marché devra être exécuté entre le **14 février et le 20 mars 2022, hors vacances scolaires**. Le marché est conclu à compter de sa notification. La date prévisionnelle de notification est fixée au 11 février 2022.

# ARTICLE 3 – ALLOTISSEMENT

Ce marché « COMPRESSEUR POUR LA FILIERE BOIS DU LYCEE HAROUN TAZIEFF » ne comporte qu’un seul lot. Il est composé de :

**Un compresseur pour la filière Bois du lycée Haroun Tazieff**

Le compresseur installé dans son local devra permettre d’alimenter l’atelier de menuiserie (1200 m²) et de construction bois (350m²). Le besoin est de 6 bars min à chaque sortie.

Le compresseur sera associé à un module sécheur d’air correspondant.

**Caractéristiques techniques :**

Une première étude nous permet de situer les caractéristiques techniques suivantes :

* Pression effective nominale : 8 bar
* Débit réel : 227.9 m3/h
* Puissance totale consommée à vide : 28.6 kW
* Puissance totale consommée à vide : 7.1 kW
* Energie spécifique totale : 125.5 Wh/m3

**Mise en Service :**

Cette offre comprendra :

* Le transport, le dédouanement, la livraison sur site
* Le déchargement et l’installation de l’équipement
* Le décaissage et l’enlèvement des emballages
* La mise en service ainsi que le raccordement au réseau actuel et tous les consommables nécessaires à la mise en service, seront prévus par le prestataire; l’intervention devra être effectuée au plus tard deux semaines après la livraison du compresseur.
* La formation des utilisateurs à la conduite de la machine et de son interface

**Documentation**

Lors de la livraison de l’équipement, la société attributaire remettra à l’établissement  la documentation rédigée en français sur supports numérique et papier. Elle comprendra :

* La notice technique intégrale relative à la conduite et l’entretien courant du système
* le livret de suivi d’entretien et de contrôle

**Garantie**

Le fournisseur assurera une garantie totale pièces et main d’œuvre et déplacement de 1 an minimum.

**Conformité du matériel**

La machine devra être conforme aux directives européennes CE. Tous les certificats de conformité nécessaires seront fournis à la réception de la machine au lycée.

# ARTICLE 4 – DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 40 jours (quarante jours) à compter de la date limite de réception des offres.

# ARTICLE 5 – CONTENU ET MODALITÉS DE RETRAIT DU DCE

**Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :**

1. - Le règlement de Consultation (RC)
2. - L’Acte d'Engagement (ATTRI1) et la décomposition du prix global et forfaitaire
3. - Le cahier des clauses particulières (CCP)
4. - La déclaration DC 2
5. - La lettre de candidature DC1

Le dossier de consultation peut être retiré gratuitement par voie électronique sur le site : www.aji-france.com

# ARTICLE 6 – PRÉSENTATION DES OFFRES

**Les offres seront entièrement rédigées ou traduites en langue française et exprimées en EURO.**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

**Pièce de la candidature**

La lettre de candidature (**DC1** ou équivalent) incluant :

-l’habilitation du mandataire par ses cotraitants en cas de groupement momentané d’entreprises ;

-la déclaration sur l’honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 45 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015;

La déclaration du candidat (**DC2** ou équivalent) incluant :

-les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat ;

-le cas échéant, si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet ;

-Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l’entreprise tels que prévus à l'article 44 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

* Déclaration concernant le chiffre d’affaires global et le chiffre d’affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
* Les renseignements concernant les capacités professionnelle et technique de l’entreprise tels que prévus à l’article 44 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :
* Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l’opérateur économique ;

N.B : Les formulaires de déclaration du candidat DC1 et DC2 sont librement téléchargeables sur le site du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie : [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr/)

**Pièce de l'offre**

Un projet de marché comprenant :

-L'acte d'engagement (ATTRI1) complété et signé avec le bordereau de prix unitaire (BPU) annexé.

-Le Cahier des Clauses Particulières signé ;

-Un mémoire technique comprenant : les fiches techniques explicitant ou précisant l’offre, notamment le descriptif détaillé du matériel fourni.

# ARTICLE 7 – MODALITÉS ET DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

**Transmission uniquement sous forme électronique sur le site de l’AJI à :** https://mapa.aji-france.com/

Les offres devront être déposées sur la plateforme « AJI » au plus tard le vendredi 11 février 2021 à 18 h.

#  ARTICLE 8 – MODALITÉS D’ÉCHANGES EN COURS DE PROCÉDURE DE CONSULTATION

Tous les courriers émanant du pouvoir adjudicateur, tels les éventuelles modifications ou informations complémentaires relatives au dossier de consultation des entreprises, les demandes de précisions ou compléments sur l'offre, la notification du rejet ou l'admission au présent marché seront transmis aux candidats uniquement par voie électronique.

# ARTICLE 9 – LES CONDITIONS D’ATTRIBUTION DU MARCHE

**Les critères relatifs à la candidature sont :**

* Capacités financières évaluées en fonction du chiffre d'affaires global et des chiffres d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
* Capacités professionnelles et techniques évaluées en fonction de la présentation d'une liste des principaux services réalisés au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

**Le jugement des offres :**

L’offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| LOTS | Qualité des produits(note maximum) | Qualité des services après-vente(note maximum) | Qualité des conditions et délais de livraison(note maximum) | Prix(note maximum) |
| Compresseur | 10 | 2 | 2 | 6 |

Méthode de calcul appliquée à chaque critère :

* Coefficient de notation = note maximum / nombre de réponses
* La meilleure offre aura la note maximum
* Les offres suivantes seront classées comme suit : note maximum - (rang de classement x coefficient de notation).

-**Les notes qualité des prestations (service après-vente, délai et conditions de livraison)** seront basées sur l’étude du mémoire technique explicitant ou précisant l’offre,

**-La note prix** sera basée sur la somme du prix total du lot.

L’attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète ou ne respectant pas les indications de présentation précisées à l’article 6 du présent document sera immédiatement écartée.

**ARTICLE 10 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard dix (10) jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite par courrier électronique l'adresse suivante : gest.0401002x@ac-bordeaux.fr

Pour des renseignements d’ordre technique ou administratif :

Thierry LAUNAY, courriel : gest.0401002x@ac-bordeaux.fr

Didier LEMOIN, courriel : commandes.intendance@ac-bordeaux.fr